

Compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2013

1 - Nouvelle convention d'exploitation touristique du Rocher de la chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe

Afin d'adapter la convention qui précise les relations entre la commune et le Régisseur du site du Rocher Saint-Michel aux évolutions intervenues depuis 11 ans, le conseil municipal approuve la rédaction d'une nouvelle convention. Cette nouvelle convention adapte le régime des acomptes versés au Régisseur dans l'attente de la régularisation en fin d'année et fixe un loyer pour l'usage de l'espace de vente à côté de la billetterie. Pour une plus grande lisibilité cette nouvelle convention intègre les données de la convention initiale signée en 2002 et reprend les avenants intervenus depuis ainsi que les décisions adoptées par ce Conseil Municipal.

2 - Travaux Impasse des Vignerons

Par délibération du 12 septembre 2013, le conseil municipal a approuvé les marchés de travaux concernant la démolition d'immeuble, le confortement de mitoyens et l'aménagement des surfaces impasse des Vignerons. Une partie de ces travaux concerne également la parcelle mitoyenne cadastrée AC n°190. Après entente avec le propriétaire de cette parcelle, la commune fera l'avance de la totalité des travaux et refacturera au propriétaire susvisé, les travaux comme suit :

- la moitié du montant des réparations du muret de la clôture en mitoyenneté avec la parcelle AC n°190
- la totalité des travaux de démolition, dallage et étanchéité de la courette appartenant à la parcelle AC n°190

3 - Eclairage public au pied du Rocher

La construction de la nouvelle crèche d'Aiguilhe, et plus particulièrement le positionnement de la rampe et l'escalier modifie la localisation de deux lampadaires de l'éclairage public à proximité de ce bâtiment.

Le projet consiste à recréer le câblage et relocaliser 2 lampadaires.

Le parking public situé à l'entrée ouest, au bas de la Vieu du Cani, au pied du Rocher n'a pas d'éclairage public et s'avère très sombre. Le projet consiste à installer un projecteur sur le mat de l'éclairage du Rocher existant et de relier son alimentation au candélabre de la rocade.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire auquel la Commune d'Aiguilhe a transféré la compétence d'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve ce projet.

4 - Intégration d'espaces dans le domaine public

Suite à la réalisation des travaux de mise en valeur du Rocher, nous avons été amenés à revoir l'impact qu'a eu cet aménagement sur le tableau de classement des voies communales.

Ce travail réalisé en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires dans le cadre des missions ATESAT a permis de clarifier le tableau des voiries en éliminant des voies supprimées et ajoutant des places et parkings (esplanade du Rocher : 4405 m²). La prise en

compte de ces données porte le linéaire de la voirie communale à 16155 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, adopte à l'unanimité, ce nouveau tableau.

5 – Travaux sur la toiture de la Mairie

Il est nécessaire de procéder à la rénovation du toit de la Mairie (tuiles et zinc). Après consultation, le montant des travaux serait de 16 113.89 € TTC.

Le conseil à l'unanimité des membres présents **approuve** les travaux susvisés pour un montant de 16 113.89 € TTC.

Ceci implique de procéder à des réajustements budgétaires. Le conseil municipal approuve la décision modificative suivante relative au budget général de l'exercice 2013:

Section d'investissement :

Chapitre - article	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151-44	10 000 €	
2181-217	10 000 €	
2135-213		20 000 €
TOTAL	20 000 €	20 000 €

6 – Cotisation réseau Européen

L'assemblée générale constitutive du réseau européen des sites et des chemins de St Michel, s'est tenue à Caen, le 25 octobre dernier. La commune d'Aiguilhe a participé à cette constitution en tant que membre fondateur et souhaite adhérer en tant que membre aux activités de ladite association.

Le conseil municipal :

- Approuve la décision d'adhérer à cette association
- Demande à monsieur le Maire de représenter la commune
- Autorise le paiement de la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale à 300€

7 – DIA rue Jean Joulian

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un terrain sis rue Jean Joulian, cadastré sous le numéro 326 de la section AB.

8 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2014

Dans l'attente du vote du budget primitif 2014 et conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal afin d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2014, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2013, jusqu'à l'adoption du budget 2014 qui doit intervenir au plus tard le 30 avril 2014 en raison des échéances électorales.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'autorisation sollicitée et accordée.

Informations au Conseil

Réforme des rythmes scolaires

Suite à la réunion du conseil d'école du 07 novembre 2013, un planning prévisionnel intégrant la réforme des rythmes scolaires, a pu être envisagé pour la rentrée scolaire 2014. Le conseil est informé des difficultés d'organisation des activités périscolaires, en terme de coût, de responsabilité, d'organisation, de recrutement des animateurs et de responsabilité de la commune. Le conseil se déclare favorable à une concertation au sein de la communauté d'agglomération pour partager les projets de chaque commune membre et coordonner nos pratiques.

Point budgétaire : L'adjoint aux finances a présenté les dépenses engagées et les recettes encaissées au titre du budget primitif 2013.

Projet espace St Michel : la commune souhaite lancer une consultation concernant le choix d'un maître d'œuvre pour réaliser un avant-projet sur la conception d'un espace virtuel, l'extension et la restructuration de l'accueil-billetterie du Rocher St Michel d'Aiguilhe. Pour cela, elle s'est rapprochée du CAUE qui a défini un cahier des charges ainsi que l'avis public à candidature. La consultation sera publiée le 15 novembre 2013.

Enquête publique classement du Rocher Saint Michel : à ce jour aucune observation n'a été formulée.